

PERSONNEL DE L' ÉCOLE

DIRECTIONS D'ETABLISSEMENT

Chantal Laurin	Direction d'établissement
Jesse Turgeon	Direction adjointe au secondaire

PERSONNEL DE BUREAU ET DE L'ADMINISTRATION

Marie Bady Nelson	Secrétaire d'école	
À nommer	Secrétaire	514-596-7240
Dalila Addouche	Technicienne en documentation	
Djouher Ramdani	Technicienne en travaux pratiques	
Claude Ouimet	Opérateur informatique	
Karine Farnham	Surveillante d'élèves	
Chantal Gagné	Surveillante d'élèves	
Loubna El Hord	Surveillante d'élèves	
Jamila Messaoudi	Surveillante d'élèves	

PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION

Soledad Neira	Psychoéducatrice	neira.s@csgm.qc.ca
Geneviève Wasfy	Conseillère en orientation	wasfy.g@csgm.qc.ca
À nommer	Orthopédagogue	
Lily St-Jacques-Renaud	Technicienne en loisirs	stjacquesrenaud.l@csgm.qc.ca

ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS ET DES PRÉPOSES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS

Michèle Orsini	Technicienne en éducation spécialisée	orsini.m@csgm.qc.ca
----------------	---------------------------------------	--

PERSONNEL D'ENTRETIEN MÉNAGER ET PHYSIQUE, DE CAFETERIA

Pierre Jeantélus	Concierge	
Yves-Marc Estimé	Aide concierge - soir	
Houleye Dia	Aide concierge - soir	
Suzie Lampron	Cuisinière	https://macafeteria.csgm.gouv.qc.ca/web/login
Zakia Idir	Aide générale de cuisine	
Zoubida Mama	Aide générale de cuisine	

PARTENAIRES EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

Sabrina Lambert	Travailleuse social
Annie-Jennifer Sauvageau	Infirmière

ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTES

DOMAINE DES LANGUES

Français, langue d'enseignement

Niveaux scolaires	Noms	Adresses courriel
1 ^{re} + 2 ^e	Marie Paulin	paulinm@csgm.qc.ca
1 ^{re} + méthodologie	Félix Duval (Enseignant ressource)	duval.fe@csgm.qc.ca
2 ^e	Hélène Frankland	franklandh@csgm.qc.ca
3 ^e	Ariane Pilon	pilon.ar@csgm.qc.ca
3 ^e	Jeanne Abigail Mondj Dikaki	mondjdikakiabigail.j@csgm.qc.ca
4 ^e	Jonathan Voyer	voyer.jo@csgm.qc.ca
5 ^e	Michel Sardi	sardi.m@csgm.qc.ca

Anglais, langue seconde

Niveaux scolaires	Noms	Adresses courriel
1 ^{re} et 2 ^e	Nicolas Tovar (Enseignant ressource)	tovar.n@csgm.qc.ca
3 ^e	Jean-François Filion	filionjf@csgm.qc.ca
4 ^e et 5 ^e	Stéphane Courval	courvalst@csgm.qc.ca

Espagnol, langue tierce

Niveaux scolaires	Noms	Adresses courriel
2 ^e et 3 ^e	Astrid Bustos	bustos.a@csgm.qc.ca
...	...	

DOMAINE DE LA MATHÉMATIQUE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

Mathématique

Niveaux scolaires	Noms	Adresses courriel
1 ^{re}	François Goulet	gouletf@csgm.qc.ca
2 ^e	Tiffany Cheng	cheng.t@csgm.qc.ca
3 ^e	Amina Akachat	akachat.a@csgm.qc.ca
4 ^e	Béatrice Rico	rico.b@csgm.qc.ca
5 ^e	Éloi Simard	simard.e@csgm.qc.ca

Science et technologie

Niveaux scolaires	Noms	Adresses courriel
2 ^e et 4 ^e	Djedjiga Hammad	hammad.d@csgm.qc.ca
1 ^{re} , 2 ^e	Abdelaziz Azzouni	azzounia@csgm.qc.ca
3 ^e	Safia Tagziria	tagziria.s@csgm.qc.ca
4 ^e	Madjid Kemel	kemelm@csgm.qc.ca
4 ^e	Dominique Matte	matted@csgm.qc.ca

Science et technologie de l'environnement

Niveaux scolaires	Noms	Adresses courriel
4 ^e	Madjid Kemel	kemelm@csgm.qc.ca

DOMAINE DE L'UNIVERS SOCIAL

Géographie

Niveaux scolaires	Noms	Adresses courriel
1 ^{re} et 2 ^e	Marc D'Orsonnens	dorsonnens.m@csgm.qc.ca

Histoire et éducation à la citoyenneté

Niveaux scolaires	Noms	Adresses courriel
1 ^{re} et 2 ^e	Pier Luigi Colleoni	colleonipl@csgm.qc.ca

ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTES (SUITE...)

Histoire du Québec et du Canada

Niveaux scolaires

3^e

3^e et 4^e

Noms

Véronique Déry (Enseignante ressource)

Jonathan Chalifoux

Adresses courriel

dery.v@csgm.qc.ca

chalifoux.j@csgm.qc.ca

Monde contemporain

Niveaux scolaires

5^e

Noms

Jean Renaud

Adresses courriel

renaudje@csgm.qc.ca

Éducation financière

Niveaux scolaires

5^e

Noms

Jean Renaud

Adresses courriel

renaudje@csgm.qc.ca

DOMAINE DES ARTS

Arts plastiques

Niveaux scolaires

1^e et 4^e

1^e et 5^e

2^e et 3^e

Noms

Catherine Hardy (Coordo IB)

Valérie Bertrand (Coordo PP)

Kathryn Morin-Robinson

Adresses courriel

hardy.ca@csgm.qc.ca

bertrand.v@csgm.qc.ca

morinrobinson.k@csgm.qc.ca

DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE

Éducation physique et à la santé

Niveaux scolaires

1^{re}, 2^e et 4^e

1^{re}, 3^e et 5^e

Noms

Khalil Bouriel

Yves Sauriol

Adresses courriel

bouriel.k@csgm.qc.ca

sauriol.y@csgm.qc.ca

Culture et citoyenneté québécoise

Niveaux scolaires

1^{re}, 2^e et 5^e

4^e

Noms

Veronika Hejlek

Jeanne Abigail Mondj Dikaki

Adresses courriel

hejlek.v@csgm.qc.ca

mondjdikakiabigail.j@csgm.qc.ca

OPTIONS

Médias et communication

Niveaux scolaires

4^e

Noms

Jeanne Abigail Mondj Dikaki

Adresses courriel

mondjdikakiabigail.j@csgm.qc.ca

Art dramatique

Niveaux scolaires

4^e

Noms

Kathryn Morin-Robinson

Adresses courriel

morinrobinson.k@csgm.qc.ca

Chimie

Niveaux scolaires

5^e

Noms

Abdelaziz Azzouni

Adresses courriel

azzounia@csgm.qc.ca

Physique

Niveaux scolaires

5^e

Noms

Dominique Matte

Adresses courriel

matted@csgm.qc.ca

RESSOURCES

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE MONTREAL 514-596-6000
Site web : www.cssdm.gouv.qc.ca

Société de transport de Montréal STM 514-786-4636
Site web : www.stm.info/fr

RESSOURCES POUR LES APPRENTISSAGES

Allô Prof **Site web :** www.alloprof.qc.ca 514-527-3726

BIBLIOTHÈQUE DE WESTMOUNT **Site web :** westlibcat.org 514-989-5300

AUTRES RESSOURCES

Soutien psychosocial et écoute (Info social 811) 811

Interligne (Gai écoute) **Site web :** interligne.co 514-866-0103

Multi-écoute **Site web :** multiecoute.org 514-737-3604

Service Info-Santé et Info-Social 811

Centre prévention suicide **Site web :** cpsmontreal.ca Texto 535353

Tel-aide **Site web :** telaidemontreal.org 514-935-1101

Tel-jeunes **Site web :** teljeunes.com Texto 514-600-1002

Urgence sociale **Site web :** [211 Québec – Urgence sociale](http://211.Quebec-Urgence sociale) 211

Jeunesse, J'écoute **Site web :** jeunessejecoute.ca 1-800-668-6868

Texto 686868

Aire ouverte **Site web :** Aire ouverte – Québec 514-734-9950

Maison Jean-Lapointe **Site web :** maisonjeanlapointe.org et tbhonnete.ca 514-288-2611

Le Grand chemin **Site web :** legrandchemin.qc.ca

514-381-1218

Police communautaire de Westmount **Site web :** SPVM – PDQ 12 514-280-0112

Tu vis une situation
problématique à l'école?

Protecteur national
de l'élève

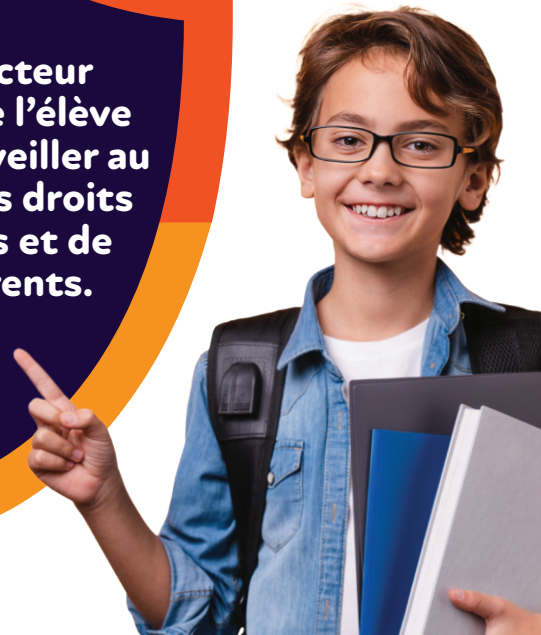
Québec



Tu vis une situation de violence à
caractère sexuel?



Le Protecteur
national de l'élève
est là pour veiller au
respect des droits
des élèves et de
leurs parents.



Pour porter plainte, faire
un signalement ou pour
toute autre question :

- quebec.ca/droits-eleve
- téléphone/texto
1-833-420-5233
- plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca



COMMENT PORTER PLAINTÉ?

Si toi ou tes parents n'êtes pas
satisfaits des services scolaires :

- 1 Parles-en à la personne concernée
ou à son patron
- 2 Contacte le responsable
du traitement des plaintes
cssdm.gouv.qc.ca/plaintes/
- 3 Communique avec ton protecteur
régional de l'élève



Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au
protecteur régional de l'élève si tu le
souhaites. De plus, toute autre personne
peut faire un signalement directement au
protecteur régional de l'élève.



CODE DE VIE ÉIMS

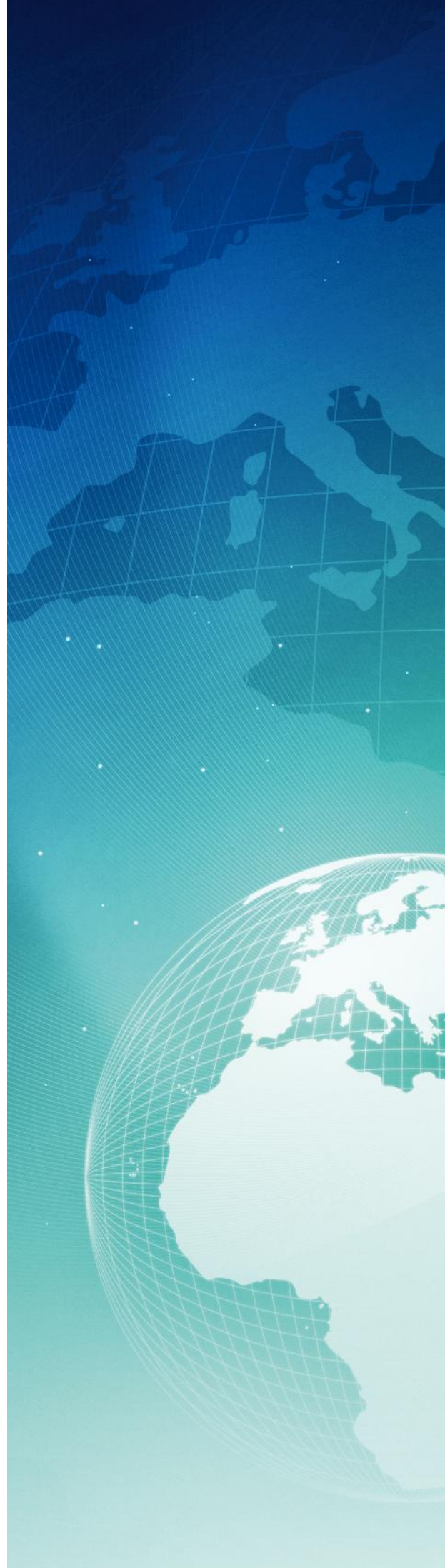
Des règles à l'image du Programme d'éducation intermédiaire (PEI)

Afin de vivre en harmonie au sein de l'école, d'y retrouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, il est de la responsabilité de l'élève de respecter le code de vie de l'école. Il l'aidera à développer ses compétences sociales et à devenir un citoyen responsable.

Le code de vie s'applique aux élèves à tout moment à l'école, lors des activités parascolaires et des sorties éducatives. Lors de cours à distance, le code de vie s'applique également. Tous les membres du personnel sont responsables de l'application du code de vie tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école. En cas de doute, les membres du personnel de l'école sont les seuls habilités à interpréter ces règles.

L'éducation commence avant tout à la maison. Nous comptons sur la collaboration de l'élève et celle de ses parents afin de favoriser l'adhésion aux valeurs de notre école.

De plus, notre école affirme très clairement son caractère francophone. Elle tient à ce que l'ensemble des activités pédagogiques, culturelles et sportives soit un instrument servant à l'apprentissage et à la valorisation du français.



BIEN-VIVRE

ENSEMBLE POUR FAIRE

PARTIE D'UNE SOCIÉTÉ EN TANT QUE
CITOYEN RESPONSABLE, CAPABLE
D'EXPRIMER SES ÉMOTIONS ET SES
OPINIONS ;
POUR CONTRIBUER À UN CLIMAT
RESPECTUEUX, COOPÉRATIF ET
SÉCURITAIRE DANS LEQUEL JE ME SENS
BIEN.

RÈGLE

**Je m'engage au quotidien à être
intègre et à adopter un
comportement qui favorise le
bien-vivre ensemble.**

Comportements attendus

- Je m'exprime avec politesse.
- Je règle mes conflits par une communication pacifique et je demande de l'aide au besoin (différents intervenants de l'école).
- Je suis à l'écoute de l'autre et je tiens compte de ses idées.
- Je réfléchis avant d'agir puisque mes gestes ont un impact sur moi et sur les autres.
- Je respecte la vie privée des autres ainsi que leur intégrité physique et psychologique.
- J'offre mon aide.
- J'écoute et je respecte les consignes de tous les adultes.
- Je me déplace calmement en utilisant un ton de voix adéquat selon le contexte.
- Je respecte le caractère public des lieux.
- J'adopte une conduite sécuritaire.
- Je porte les vêtements requis conformément à la politique vestimentaire de l'école.
- J'utilise les ressources mises à ma disposition avec respect.



LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT

POUR QUE MES GESTES AIENT UN
EFFET POSITIF SUR MON
ENVIRONNEMENT ET QUE J'APPRENNE
LA NOTION DE COLLECTIVITE ET DU
BIEN PARTAGE.

RÈGLE

**Je contribue à la qualité de mon
environnement en favorisant un
milieu agréable et accueillant.**

Comportements attendus

- J'adopte des comportements écoresponsables (réutilisation, réduction, récupération et valorisation) qui sont en lien avec le PEI.
- Je garde en bon état le mobilier et les lieux dans lesquels je me trouve.
- Je prends soin de mon matériel, de celui des autres et de celui qui m'est prêté.
- Je respecte les règles du lieu dans lequel je me trouve.



MA SANTE PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE

POUR CONTRIBUER A MON PROPRE
SENTIMENT DE BIEN-ETRE ET A MON
ESTIME PERSONNELLE.

« MISER SUR LE DEVELOPPEMENT DU BIEN-ETRE PSYCHOLOGIQUE DE TOUS
LES ELEVES POUR LEUR BONNE SANTE MENTALE, C'EST AGIR DIRECTEMENT
SUR LEUR REUSSITE ET FAVORISER UNE COHESION SOCIALE TANT A COURT

QU'A MOYEN TERME »

(CONSORTIUM CONJOINT PANCANADIEN POUR LES ECOLES EN SANTE, 2013)

RÈGLE

**Je m'engage à reconnaître ma
valeur, mes besoins et mes
capacités.**

Comportements attendus

- Je prends soin de moi (alimentation, sport, sommeil, propreté, détente, etc.).
- Je vise à trouver un équilibre entre mes études, mes loisirs et mes moments de détente.
- J'utilise des stratégies positives pour mieux gérer mon stress.
- J'apprends à reconnaître mes forces et je les valorise.
- J'apprends à me connaître et je développe une image positive de moi.
- J'apprends à reconnaître mes défis personnels, à les nommer et je suis ouvert à recevoir de l'aide.
- Je me respecte dans mes relations amicales et amoureuses.
- J'apprends à m'accepter et à être respecté des autres.
- Je maintiens une bonne hygiène corporelle.
- Je limite mon utilisation des écrans (jeux vidéos, réseaux sociaux, plateformes, etc.) afin d'être disponible aux apprentissages.



TOLERANCE ZERO A LA VIOLENCE, L'INTIMIDATION ET LA CYBERINTIMIDATION

CONFORME AUX DIRECTIVES DU MEQ

À l'École internationale de Montréal, nous appliquons les sanctions prévues dans notre Plan de lutte à l'intimidation et la violence, selon la gravité du geste.

LE PLAN DE LUTTE À L'INTIMIDATION ET À LA VIOLENCE SE RETROUVE SUR LE SITE INTERNET DE L'ÉCOLE.

Tu vis de l'intimidation ou de la violence : Il est important d'agir afin que les gestes ou les paroles cessent et ne se reproduisent pas. Voici des solutions pour y mettre fin :

- Reste calme, parle directement de façon ferme, non agressive.
- Ignore les paroles et les comportements. Au besoin, évite la ou les personnes.
- Parle à une personne de confiance (enseignants, enseignants-ressources, TES, professionnelles, direction ou tout autre adulte) et dénonce, avec de l'aide au besoin.
- Pratique des activités pour lesquelles tu as de l'intérêt pour développer ta confiance en toi.
- Entoure-toi de gens en qui tu as confiance.

Tu es témoin d'un acte de violence ou d'intimidation : Il est important de comprendre que tu as du pouvoir sur la situation.

- Ne ris pas.
- Rapproche-toi de la personne ciblée.
- Exprime verbalement ton désaccord à l'auteur.
- Demande aux autres témoins d'agir avec toi.
- Offre ton aide à la personne après l'événement.
- Avise quelqu'un en position d'autorité.

Tu fais un acte de violence et d'intimidation : Voici des conseils pour améliorer ta relation avec les autres.

- Réfléchis à tes mots avant de les exprimer sous le coup de l'émotion.
- Sois conscient que ton geste sera connu.
- Réfléchis à l'impact et aux conséquences que peut avoir ton geste sur les autres.
- Va chercher du soutien professionnel pour mieux gérer tes émotions.

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/intimidation/a-propos>

INTIMIDATION

« tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser »

VIOLENCE

« toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens »

LIP. Art 13, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.

MESURES DE SOUTIEN ET MESURES DISCIPLINAIRES

La nature du comportement, la gravité et la fréquence détermineront le choix des mesures de soutien ou disciplinaires. À noter que les mesures suivantes ne sont pas présentées selon une gradation.

EXEMPLES DE MESURES DE SOUTIEN

- Avertissement
- Réflexion
- Excuses
- Soutien au développement des habiletés sociales
- Modélisation des comportements attendus
- Rencontre individuelle
- Communication régulière entre l'école et la maison
- Contrat
- Feuille de route
- Référence à un intervenant
- Activité de renforcement
- Référence à des services externes (CIUSS, Alternative Suspension du YMCA, agent sociocommunautaire du SPVM, etc.)

EXEMPLES DE MESURES DISCIPLINAIRES

- Retrait de privilège
- Reprise du temps perdu
- Geste réparateur (doit demander du temps et des efforts, doit être en lien avec le geste posé)
- Remboursement ou remplacement du matériel
- Limitation de certains déplacements
- Accès limité aux espaces communs (ex. cafétéria)
- Retenue
- Saisie d'objets ou d'accessoires
- Local de retrait
- Autre lieu de retrait selon la situation (bureau de la TES, enseignants-ressources, direction)
- Suspension
- Intervention du SPVM ou du 911
- Expulsion de l'école

MESURES EN CAS DE RETARDS NON MOTIVÉS, DEVOIRS NON FAITS OU D'OUBLI DE MATÉRIEL

1. Signalement d'un manquement : Lorsqu'un adulte constate un manquement, celui-ci est inscrit dans Mozaik.

2. Gradation des interventions (Chaque type de manquement est comptabilisé séparément)

- **Devoirs non faits**
- **Oublis de matériel**
- **Retards non motivés**

- **5 manquements :** 1 retenue (Avec réflexion réalisée par l'élève, supervisée par le surveillant d'élève)
- **10 manquements :** Appel à la maison par la TES et 1 retenue (Avec réflexion réalisée par l'élève, supervisée par la TES)
- **15 manquements :** Rencontre avec les parents (Menée par la direction) et l'élève est référé auprès d'un intervenant de l'école pour un suivi.
- **20 manquements :** Possibilité de contrat d'engagement avec la direction et communication formelle par la direction avec les parents. Suivi avec un intervenant de l'école.

3. Gradation de manquements pour les objets électroniques

Les objets électroniques et téléphones sont interdits en tout temps dans l'école et sur le terrain de l'école.

- **1^{er} + 2^e manquement** : Confisqué, mention dans Mozaik et remis à la fin de la journée
- **3^e manquement et plus** : Confisqué, mention dans Mozaik, retenue et le parent doit venir le récupérer en main propre.

4. Gradation de manquements pour uniforme inadéquat

- **1^{er} manquement** : Vêtement inadéquat confisqué et port d'un vêtement changé/prêté + mention dans Mozaik
- **2^e manquement** : Vêtement inadéquat confisqué + communication avec les parents + 1 retenue
- **3^e manquement** : Déplacement du parent à l'école

5. Précision concernant l'usage des appareils électroniques et l'uniforme

- En plus du suivi graduel ci-dessus, chaque fois qu'un élève utilise un appareil électronique ou porte un uniforme non conforme, celui-ci doit être confisqué et dirigé au secrétariat. De plus, après 2 manquements liés à l'utilisation non permise de l'appareil électronique, ce dernier doit être récupéré par les parents à l'école.

Si un non-respect du code de vie persiste, la réadmission de l'élève pour l'année suivante sera à l'étude.

J'AI PRIS CONNAISSANCE DU CODE DE VIE ET JE M'ENGAGE À LE RESPECTER.

Signature de l'élève : _____ Date : _____

Signature du parent : _____ Date : _____



TENUE VESTIMENTAIRE

La tenue vestimentaire de l'école est obligatoire, en tout temps, tant à l'intérieur que sur le terrain de l'école et pour toute activité sous la responsabilité de l'école. Aucune modification du vêtement et aucun accessoire jugé inapproprié ne seront acceptés.

Cependant, la direction peut accorder une dérogation au code vestimentaire lors d'événements spéciaux si elle est autorisée à l'avance et dans la mesure où les consignes sont respectées.

Les parents peuvent également se procurer certains vêtements reliés à l'uniforme à prix réduit auprès de l'école. Ils peuvent également prendre entente auprès de l'école quant aux coûts reliés à l'uniforme.

Lors des cours à distance, l'uniforme n'est pas obligatoire. Cependant, la tenue vestimentaire doit être jugée appropriée.



LES VÊTEMENTS DU HAUT PROVIENNENT EXCLUSIVEMENT DU FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE ET LE LOGO DE L'ÉCOLE EST VISIBLE EN TOUT TEMPS.

Sont permis :

- Le polo à manches courtes ou longues, avec le collet visible.
- La veste et le cardigan portés par-dessus le polo.
- Le T-shirt de la Fondation.
- Le chandail à capuchon de la Fondation, en s'assurant que le capuchon ne recouvre pas la tête en partie ou en totalité.
- Autorisation spéciale d'une journée par semaine pour les élèves du conseil étudiant, pour les PAF et pour les élèves de sec 5, seul le vêtement de l'année en cours est accepté.



LES VÊTEMENTS DU BAS SONT UNIS NOIRS (SANS MOTIFS, LIGNES OU LOGOS VISIBLES), SANS TROUS OU DÉCHIRURES.

Sont permis :

- Le pantalon (à l'exception des leggings et jeggings).
- Le bermuda et la jupe qui doivent couvrir la cuisse.
- La jupe-culotte provenant du fournisseur de l'école.



LES CHAUSSURES SONT PORTÉES DE FAÇON ADÉQUATE ET SÉCURITAIRE.

Sont permis :

- Les chaussures fermées (les bottes d'hiver sont laissées au casier).
- Les sandales attachées au talon ou chaussures partiellement fermées ne sont permises **que du 1^{er} mai au 30 septembre**
- Les chaussures de sport.



LES CHAPEAUX, CASQUETTES OU AUTRES SONT LAISSÉS AU CASIER.

LA TENUE SPORTIVE AU GYMNASÉ : UN CHANGEMENT DE VÊTEMENT EST REQUIS POUR LE COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE.

Sont permis :

- Le T-shirt.
- Le short sportif.
- Le pantalon sportif.
- Les chaussures de sport à semelles non marquantes.

Sont recommandés :

- Le gant de toilette.
- Le déodorant.



ENVIRONNEMENT

Depuis sa fondation en 1968, l'IB est une organisation progressiste, axée sur l'évolution et le changement.

Plus récemment, l'organisation a établi des qualités et des contextes mondiaux ayant pour but de former de bons citoyens du monde. Ces principes touchent plusieurs sujets, dont l'environnement.

En tant qu'école représentant ce programme, nous vous proposons une liste de conseils pour protéger notre planète, des petites habitudes qui feront une grande différence à long terme.

TRANSPORT

Chaque jour, vous devez parcourir plusieurs kilomètres pour vous rendre à l'école.

Nous vous proposons de privilégier les moyens de transport émettant le moins de gaz à effet de serre (GES).

Par exemple :

- Vélo
- Marche
- Patin à roues alignées
- Trottinette
- Métro (aucune émission de GES)
- Autobus
- Covoiturage



PRINCIPE DES 4-R

Une action concrète que vous pouvez effectuer est de diminuer votre quantité de déchets.

Pour ce faire, nous vous proposons cette recette.

Voici une liste d'actions à commettre afin de réduire votre consommation :

- **Refuser** : dire non au superflu.
- **Réduire** : vivre mieux avec moins.
- **Récupérer** : trouver une nouvelle fonction.
- **Recycler** : dernier recours.

MON ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Je m'engage à penser au poids social et environnemental de mes décisions. Plus concrètement, je m'engage à trier mes déchets dans les contenants appropriés fournis par l'école, à amener des ustensiles réutilisables, à m'impliquer activement dans les initiatives écoresponsables de mes camarades, et à faire du mieux que je peux pour diminuer mon empreinte écologique.

RETARDS ET ABSENCES

L'article 17 de la Loi sur l'instruction publique stipule « qu'il incombe aux parents de prendre tous les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse l'obligation de fréquenter l'école ».

ABSENCE

- Toute absence à un cours doit être justifiée. Les parents doivent informer l'école de l'absence de leur enfant via la plate-forme Mozaik.
- Après son absence, l'élève doit se présenter au secrétariat afin de faire valider son retour. L'élève est responsable de rattraper le travail fait et la matière enseignée afin de répondre aux exigences de ses enseignants et du PFEQ et du Programme IB.
- En cas d'absence motivée (validée par la direction) lors d'une situation d'évaluation, l'élève a la responsabilité de rencontrer son enseignant dès son retour à l'école afin que celui-ci détermine le moment et les conditions de passation, le cas échéant. Pour assurer la réussite, en cohérence avec le Profil de la communauté d'apprentissage de l'IB, l'assiduité est une condition essentielle. La note de zéro pourrait être attribuée pour les notions perdues ou manquantes causées par une absence non motivée.
- Toute absence à une situation d'évaluation de la session officielle de l'école, du CSSDM et du MEQ devra être justifiée par un motif valable : billet médical, avis de décès et convocation à la cour.

RETARD

En cas de retard, l'élève se présente au secrétariat avec son agenda pour obtenir un billet de retard. Ce dernier doit être présenté à l'enseignant à son arrivée en classe.

Une absence de plus de 10 minutes pendant un cours sans motif validé par un adulte de l'école est considérée comme un retard non motivé et entraînera des sanctions.

DÉPART HÂTIF

L'élève qui doit quitter avant la fin d'un cours se présente au préalable au secrétariat pour faire valider son départ hâtif. Au moment du départ, l'élève doit obligatoirement quitter par le secrétariat. Il est fortement recommandé de prendre les rendez-vous médicaux ou autres après les heures de classe, lors des journées pédagogiques ou pendant les congés scolaires.

VOYAGE

L'absentéisme nuit aux études des élèves et va à l'encontre des politiques du Ministère de l'éducation (voir l'article 2.1.12 de la politique d'admission et de transport des élèves du CSSDM). De plus, il est à noter que les évaluations ne sont pas reprises. Pour tout voyage, les parents doivent aviser la direction adjointe de l'école et compléter le formulaire « Obligation de fréquentation scolaire » disponible au secrétariat de l'école. Ce dernier doit être remis au plus tard une semaine avant le départ.

OBJETS ELECTRONIQUES

L'ÉCOLE EST UN LIEU DE SOCIALISATION IMPORTANT ET PROMeut LES RELATIONS INTERPERSONNELLES SAINES.

À l'école et sur les plateformes numériques du CSSDM, je fais usage d'objets électroniques de manière éthique et responsable. Je respecte le vivre ensemble.

Le droit à la vie privée est protégé au Québec par les articles 3, 35 et 36 du Code civil du Québec.

L'usage du cellulaire, des écouteurs et des appareils mobiles personnels est interdit du début à la fin des cours et récupérations, y compris pendant les pauses et le dîner, et ce, sur l'ensemble du terrain des écoles publiques et privées.

Je suis un citoyen numérique responsable et ainsi :

- J'envoie des messages réfléchis et pertinents seulement aux personnes concernées par leur contenu.
- J'utilise les ressources informatiques et les médias sociaux de façon respectueuse, honnête et intègre.
- Je m'abstiens d'utiliser de fausses identités.
- Sachant que tout message est stocké dans le cyberspace, je réfléchis avant d'envoyer un courriel, un texto, etc.
- J'obtiens préalablement l'autorisation des personnes concernées lors de la prise et de la diffusion de sons et d'images.
- Je suis vigilant quant aux informations que je donne et que je reçois particulièrement pour la protection des renseignements personnels.
- Je suis vigilant quant aux sites Web que je visite.

COMPORTEMENTS ATTENDUS

En tout temps dans l'école, je laisse mon cellulaire, mes écouteurs et autres appareils mobiles personnels dans mon casier barré*, à moins d'une autorisation émise par un adulte de l'école pour les motifs suivants : « intervention pédagogique prise par l'enseignant; ou l'état de santé d'un élève; ou les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ».

CETTE RÈGLE EST EN ACCORD AVEC LE DÉCRET 1498-2023 DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.

Recharge des appareils électroniques

La recharge des appareils électroniques doit se faire à l'extérieur de l'établissement.

**L'école n'est pas responsable des objets électroniques volés, perdus ou endommagés.*

DEPLACEMENTS ET MATERIEL

AGENDA

L'agenda est un outil essentiel pour la gestion du travail. C'est un outil de communication entre l'élève, les parents et l'équipe-école. Il est nécessaire que l'élève en prenne soin, qu'il l'ait toujours avec lui à l'école et qu'il soit apporté chaque jour à la maison. Ce n'est ni un cahier à dessin ni un journal intime. Le parent ainsi que tous les membres de l'équipe école peuvent y avoir accès en tout temps. De plus, il est important que les parents le feuilletent régulièrement pour se tenir au courant de la vie scolaire de leur enfant. Un agenda vide est l'indice d'un manquement à ses responsabilités scolaires. Si le personnel juge que l'agenda n'est pas conforme à une utilisation scolaire adéquate, l'élève devra s'en procurer un autre au secrétariat à ses frais.

DEPLACEMENTS

Entrée des élèves

Les élèves empruntent la porte prévue à cet effet. En cas de retard, l'entrée principale doit être utilisée. Toutes les portes de l'école doivent demeurer fermées en tout temps. Il est interdit de faire entrer une personne qui n'est pas élève ou un membre du personnel de l'école.

Flânage

Les élèves ne doivent pas circuler sur les étages pendant les heures de classe et les périodes de dîner à moins d'une autorisation spéciale inscrite dans l'agenda. Il est interdit de flâner dans l'école ou sur les terrains de l'école pendant les heures de cours.

MATERIEL

Casier

Chaque élève dispose d'un casier dont il est responsable. Pendant toute l'année, l'élève doit utiliser uniquement le casier qui lui est assigné. Tout changement de casier doit être autorisé par la direction. Les objets de valeur doivent demeurer à la maison. **L'école n'est pas responsable des objets perdus ou volés. Il est du devoir de l'élève de mettre ses effets personnels en sécurité et de cadenasser son casier en tout temps avec le cadenas fourni par l'école.** En cas de bris ou de perte, un nouveau cadenas sera remis à l'élève à ses frais. Les casiers demeurent la propriété de l'école : les autorités scolaires peuvent, en tout temps et sans préavis, fouiller le casier pour en vérifier le contenu, et ce, en présence ou non de l'élève.

Sac

Le sac d'école doit demeurer en tout temps dans le casier de l'élève.

Affichage

La direction doit préalablement approuver toute publicité ou information destinée à être affichée dans l'école.

AIRES COMMUNES

L'ÉLÈVE DOIT RESPECTER LES RÈGLES DE CONDUITE SPÉCIFIQUES AUX LOCAUX : LE GYMNASÉ, LES LABORATOIRES, LE CAFÉ ÉTUDIANT, LA BIBLIOTHÈQUE, LA CAFÉTERIA, ETC. CES RÈGLES SONT ÉNONCÉES SUR LES AFFICHES À L'ENTRÉE DE CES DIFFÉRENTS LIEUX.

ÉCOLE

L'école ouvre ses portes à compter de 7h55.

La bouteille d'eau est permise dans toute l'école **et doit ne contenir que de l'eau**. Il est recommandé d'utiliser des contenants et bouteilles réutilisables à l'école.

SECRETARIAT

Le secrétariat est ouvert de 7h45 à 11h30 et de 12h30 à 15h45.

CAFETERIA/CAFÉ ÉTUDIANT

9h30 à 9h40	Achat de collation
11h à 11h25	1 ^{er} diner - 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e secondaire
12h25 à 12h50	2 ^e diner - 4 ^e et 5 ^e secondaire

Tous les repas doivent être pris à la cafétéria, au café étudiant ou à l'extérieur, à l'exception d'une autorisation spéciale. Aucun cabaret ne peut sortir de l'école.

Le site « Ma cafétéria » <https://macafeteria.cssdm.gouv.qc.ca/web/login> permet de déposer de l'argent en ligne dans le compte de l'élève. Ainsi, ce dernier présente sa carte étudiante à la caisse pour payer ses achats. L'argent déposé est disponible instantanément. Le site web permet de consulter l'historique des achats.

ÉTAGES DURANT LES HEURES DU DINER

Durant les heures de diner, l'accès aux étages n'est réservé aux élèves que pour ces motifs : cours, récupération, reprises d'évaluation, activités étudiantes ou parascolaires, rencontres entre un élève et un membre du personnel. La circulation doit être silencieuse. Un élève convoqué doit obligatoirement s'y présenter.

ESCALIERS, CORRIDORS ET TOILETTES

Il n'est pas permis de diner, d'étudier ou de se rassembler dans les lieux réservés aux déplacements ou dans les toilettes.

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque est ouverte de 7h45 à 12h et de 13h à 15h45.

POUR :

- Participer à des ateliers ou des activités spécifiques
- Profiter d'un endroit calme et propice à la lecture, aux études et aux travaux.
- Consulter ou emprunter des livres (possibilité d'emprunter 3 livres pour 2 semaines).
- Utiliser un portable pour les travaux scolaires.
- Faire l'impression de travaux (utilisation de clés usb uniquement).

En plus du *Code de vie*, l'élève doit respecter les **règles spécifiques de la bibliothèque**.

- Le **chuchotement** est le moyen de communication oral privilégié.
- **Aucune nourriture ou boisson** (autre qu'une bouteille d'eau) ne sera tolérée.
- **Aucun sac** ou boîte à dîner admise dans la bibliothèque.
- Il n'est **pas permis** de jouer à des **jeux de société** dans la bibliothèque.
- Les ordinateurs doivent être en **mode silence** en tout temps.
- La **carte étudiante** est requise pour faire l'emprunt de documents, de matériel ou pour effectuer des achats..

L'**utilisation des ordinateurs portatifs** peut être restreinte ou refusée si l'achalandage est important ou si les utilisateurs ne respectent pas les règles de la bibliothèque ou du code de vie de l'école. Cette utilisation est restreinte aux travaux scolaires uniquement.

La **bibliothèque ne fournit pas** de feuilles de cartables ni de feuilles blanches ou autre matériel (crayon, gomme à effacer, ruban correcteur, ruban adhésif, etc.). Bien qu'il existe un contenant de crayons à la disposition des élèves, la technicienne ne peut garantir la présence de matériel spécifique et ne prête pas son matériel de travail personnel.

RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

PLAGIAT ET REPRODUCTION D'UN TRAVAIL

Dans le cadre de sa mission éducative et des valeurs promues par l'IB, notre école valorise l'honnêteté, le respect du travail d'autrui et l'intégrité intellectuelle. Le plagiat constitue une forme grave de mauvaise conduite académique.

Qu'est-ce que le plagiat ?

Le plagiat consiste à utiliser les idées, les mots, les créations ou le travail d'une autre personne sans en mentionner clairement la source, en les faisant passer pour siens. Cela inclut notamment :

- Copier-coller des textes d'Internet ou d'un livre sans indiquer la source.
- Remettre le travail d'un autre élève en son nom ou copier le devoir d'un camarade.
- Traduire un texte sans citer l'auteur.
- Utiliser une image, une vidéo, un graphique, un outil IA sans mentionner son origine.
- Reproduire des idées ou des analyses sans en indiquer la provenance.

Tout élève qui plagie une œuvre en tout ou en partie protégée ou non par la Loi sur les droits d'auteurs (internet, livres, revues, etc.) ou qui copie une solution d'examen ou le travail d'un autre élève se verra attribuer la note de « 0 » pour le travail. La même conséquence sera attribuée à l'élève qui donne les réponses ou le contenu d'une évaluation ou d'un travail à un autre élève (collusion) en partie ou en totalité. Les enseignants ont le devoir de vérifier l'authenticité des travaux.

Collusion (tricherie)

Pendant une évaluation, il est interdit de communiquer avec d'autres personnes, peu importe le moyen utilisé, de même que de posséder ou d'utiliser tout matériel non autorisé par l'enseignant. La tricherie entraînera automatiquement la note de 0.

Après une évaluation et avant que l'enseignant ait communiqué sa correction, il est interdit d'en partager les questions et les réponses. Les consignes demandées par l'adulte en place doivent être respectées afin d'assurer l'intégrité de l'épreuve.

Falsification

Toute falsification est interdite (signatures, autorisations, bulletins, motivations d'absence, etc.)

Outils de l'intelligence artificielle.

L'EIMS, en accord avec la politique d'intégrité intellectuelle de l'IB, autorise, selon les consignes de la tâche demandée, l'utilisation des logiciels d'IA, mais ne reconnaît pas le travail produit par ces outils comme étant celui des élèves. Les élèves doivent donc clairement indiquer l'origine des éléments générés par l'IA dans leur travail, en mentionnant le logiciel dans le texte et en le référant dans la bibliographie. Le non-respect de ces règles serait considéré comme du plagiat, entraînant l'application de la politique de l'EIMS sur la gradation des conséquences en lien avec le plagiat et la tricherie. Malgré la difficulté actuelle de détecter les travaux produits par l'IA, le personnel enseignant peut confirmer l'authenticité d'un travail d'élève.

En tant que membre de la communauté d'apprentissage de l'IB à l'École internationale de Montréal, je m'engage à :

- Adhérer aux principes d'intégrité et d'honnêteté.
- Vérifier que mes travaux sont conformes à la méthodologie prescrite dans le Guide de présentation des travaux écrits (citations, sources, références, etc.).
- Ne pas révéler le contenu d'un examen si ce n'est pas autorisé par mon enseignant.
- Valider la fiabilité des sites de l'internet et les utiliser comme outils pour l'apprentissage et non pour le plagiat.

SECURITE

ALARME D'INCENDIE

Le système d'alarme-incendie doit être actionné seulement en cas d'urgence. Le déclenchement du système d'alarme-incendie sans raison valable pourrait entraîner des conséquences tel le dépôt d'une plainte criminelle contre l'élève responsable et l'acquittement des frais encourus pour une fausse alarme.

ÉVACUATION D'URGENCE OU CONFINEMENT

Lors d'une évacuation d'urgence ou d'un confinement, d'un exercice d'évacuation ou de confinement, l'élève doit suivre les directives prévues.

UTILISATION DE L'ASCENSEUR

Seuls les élèves autorisés par la Direction ou son délégué peuvent utiliser l'ascenseur. Un seul élève, si nécessaire, peut accompagner un élève autorisé à utiliser l'ascenseur. Les élèves ne sont pas autorisés à déplacer le chariot informatique dans l'ascenseur sauf s'il y a une entente avec la direction.

VOL

Il est interdit de s'approprier ou d'utiliser le bien ou l'identité d'autrui de quelque façon que ce soit sans l'autorisation du propriétaire.

VANDALISME

Il est interdit d'abîmer ou de détruire volontairement le matériel, l'équipement et les locaux.

MATERIEL DANGEREUX ET ARMES

Il est interdit de posséder ou de vendre tout matériel ou équipement susceptible d'être une menace pour la santé et la sécurité des personnes. Les armes ou objets qui peuvent blesser sont proscrits. Toute imitation d'armes ou d'objets menaçants est également interdite.

PREVENTION DES DEPENDANCES

Objectifs

- Assurer un environnement scolaire sécuritaire pour tous les élèves et les membres du personnel.
- Prévenir la consommation et la circulation de substances psychoactives à l'école.
- Assurer des interventions cohérentes lors de situations liées à la consommation.
- Offrir un soutien adapté aux élèves concernés.
- Favoriser une approche éducative et préventive.

Cela s'applique à tous les élèves durant :

- les heures de classe
- les activités parascolaires
- les sorties scolaires
- toute activité organisée par l'école.

Tout adulte a le devoir d'intervenir auprès d'un jeune qui fait usage de substances psychoactives. L'école privilégie une approche éducative et de soutien tout en appliquant les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du milieu. L'école doit intervenir lorsqu'un élève se présente sous ce qui semble être l'effet d'une substance si son état compromet sa sécurité, celle des autres ou le bon fonctionnement des activités scolaires. Il en va de même pour la possession et la vente de substances psychoactives.

Prévention

L'école met en place des actions de prévention telles que :

- Des ateliers de sensibilisation sur la consommation
- Des conférences ou des interventions d'organismes spécialisés
- Des informations aux parents
- Une collaboration avec l'intervenant en dépendance



PREVENTION DES DEPENDANCES SUITE

Définition des substances

Toute substance psychoactive pouvant altérer l'état de conscience, notamment :

Substances légales mais interdites à l'école

- Alcool
- Cannabis
- Vapoteuses et produits du tabac
- Caféine (boissons énergisantes, boissons gazeuses caféinées, café)
- Médicament sans ordonnance ou en vente libre utilisés de façon non conforme

Substances illégales

1. Drogues de synthèse
2. Cocaïne
3. Amphétamines
4. Opioïdes non prescrits
5. Toute autre drogue illicite
6. Produits dérivés du cannabis

Toute possession, consommation, distribution ou vente de ces substances est interdite sur le terrain de l'école et lors des activités scolaires.

Fouille

La direction se réserve le droit de fouiller un sac ou un casier si un motif raisonnable est déterminé. Exemples de motifs : élève vu en train de consommer, témoin fiable, odeur très forte, objet visible.

Élève qui demande de l'aide pour sa consommation

- Approche non punitive
- Référence directe à l'intervenant en dépendance ou les PAF peuvent établir le pont entre les élèves et l'intervenant en dépendance
- Soutien confidentiel
- Implication des parents selon la situation



PREVENTION DES DEPENDANCES SUITE

Intervention

Élève soupçonné d'être intoxiqué

1. Retirer l'élève du milieu (classe, cafétéria, etc.) et s'assurer qu'il soit escorté par un adulte jusqu'au local de retrait.
2. Évaluer l'état de l'élève.
3. La direction contacte les parents si l'état inhabituel du jeune est confirmé par la direction.
4. Interventions:
 - 1er soupçon : S'en tenir aux étapes décrites ci-haut
 - 2e soupçon : Lecture et travail de réflexion
 - 3e soupçon et plus : Considéré comme une consommation
5. Référer l'élève à l'intervenant en dépendance (possibilité de passation du DEPADO).

Si l'état de l'élève est préoccupant, les services médicaux peuvent être contactés.

Possession simple de substances

1. Confiscation de la substance.
2. Rencontre avec la direction.
3. La direction remet la substance à la police
4. La direction contacte les parents.
5. Interventions :
 - 1^{re} possession : Lecture et travail de réflexion + suspension interne d'une journée
 - 2^e possession : Rencontre avec la police communautaire + 2 jours de suspension interne
 - 3^e possession : Intervention auprès de l'Alternative suspension du YMCA.
 - 4^e possession : Possibilité de changement d'école (expulsion).
6. Référer l'élève à l'intervenant en dépendance (possibilité de passation du DEPADO).

Si l'état de l'élève est préoccupant, les services médicaux peuvent être contactés.



PREVENTION DES DEPENDANCES SUITE

Consommation sur le terrain de l'école ou élève en état de consommation

1. Retrait de l'élève du milieu (classe, cafétéria, etc.).
2. S'il reste une partie de la substance, confiscation et remis à la police.
3. Rencontre de l'élève avec la direction.
4. La direction communique avec les parents.
5. Interventions :
 - 1^{re} situation : Lecture et travail de réflexion + suspension interne d'une journée.
 - 2^e situation : Intervention auprès de l'Alternative suspension du YMCA.
 - 3^e situation : CRDM (Centre de réadaptation en dépendance de Montréal) + 2 jours de suspension interne.
 - 4^e situation et + : Possibilité de changement d'école (expulsion).
6. Rencontre avec l'intervenant en prévention des dépendances (possibilité de passation du DEPADO).

Si l'état de l'élève est préoccupant, les services médicaux peuvent être contactés.

Vente, possession multiple ou distribution de substances

La vente ou la distribution de substances constitue une infraction grave.

1. Confiscation de la substance.
2. Rencontre avec la direction.
3. La direction contacte les parents.
4. La direction remet la substance à la police.
5. Interventions :
 - Possibilité de changement d'école (expulsion).



REGLES RELATIVES A LA PROMOTION

Les élèves du 1^{er} cycle du secondaire doivent réussir le bilan de fin de cycle. Il en va de même pour les élèves du 2^e cycle qui doivent réussir le bilan à la fin de chaque année / matières.

1^{RE} SECONDAIRE Les élèves du CSSDM doivent réussir le cours de français OU de mathématique (au sommaire). Si la note de l'un de ces deux cours est en deçà de 60%, une rencontre avec la direction est RECOMMANDÉE afin d'évaluer les besoins de l'élève. *Bien que la réussite de ces cours ne soit pas obligatoire en 1^{re} secondaire, la compréhension des contenus favorise une meilleure réussite au bilan de fin 1^{er} cycle.*

2^E SECONDAIRE Les élèves de l'ÉIMS doivent réussir le cours de français OU de mathématique (au sommaire) ET réussir 6 matières sur 9 afin d'accéder au cycle suivant.

Une analyse du dossier des élèves s'en suit. Ils devront s'orienter vers un autre établissement s'ils ont :

- Échec au cours d'été (dans le cas où cette matière est offerte en cours d'été)
- L'établissement, après analyse des besoins, est incapable d'aménager les ressources nécessaires pour la poursuite du parcours scolaire de l'élève.

3^E ET 4^E SECONDAIRE Les élèves de l'ÉIMS, comme tous les élèves du Québec, doivent réussir tous leurs cours. En cas d'échec, un cours d'été réussi sera exigé (si cette matière est offerte). Une fois le ou les cours d'été (et les épreuves d'août s'il y a lieu) réalisés, une analyse du dossier des élèves s'en suit.

De plus, s'il y a un échec au cours d'espagnol, les élèves devront s'engager dans une démarche d'étude autonome et se soumettre à un examen de reprise à la fin de la 4^e secondaire.

Ils devront s'orienter vers un autre établissement s'ils ont :

- En deçà de 60% dans une discipline ET
- L'établissement, après analyse des besoins, est incapable d'aménager les ressources nécessaires pour la poursuite du parcours scolaire de l'élève.

À LA FIN DE LEUR PARCOURS SCOLAIRE, LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE INTERNATIONALE DE MONTRÉAL REÇOIVENT

- le **Diplôme d'Études Secondaires** (Ministère de l'éducation),
- l'Attestation de l'IB (Baccalauréat international)
- le **Diplôme d'Études Secondaires Internationales (SÉBIQ)** ou APÉSI (voir tableau plus bas)

Pour recevoir les diplômes et l'attestation, les élèves doivent répondre aux exigences suivantes :

MATIÈRES		DES	DÉSI*	APÉSI
		-54 unités (4 ^e + 5 ^e sec)		
		-20 unités (5 ^e sec)		
Espagnol - niveau débutant (2 années en espagnol)			▪	
Science et technologie	4 ^e sec	▪	▪	
Science et technologie de l'environnement	4 ^e sec		Nécessaire pour suivre les cours suivants : chimie ou physique	
Mathématique	4 ^e sec	▪	▪	
Histoire du Québec et du Canada	4 ^e sec	▪	▪	
Arts plastiques	4 ^e sec	▪	▪	
Français langue d'enseignement	5 ^e sec	▪	▪	
Français enrichi	5 ^e sec		▪	
Anglais enrichi	5 ^e sec	▪	▪	
Chimie ou physique	5 ^e sec		▪	
Monde contemporain	5 ^e sec		▪	
Éducation financière	5 ^e sec		▪	
CCQ ou Éducation physique et à la santé	5 ^e sec	▪	▪	
Projet personnel			▪	▪
Service action			▪	▪

*Au Québec, les étudiants qui ont suivi le Programme d'éducation intermédiaire (PEI) de l'IB jusqu'en 5^e secondaire et qui souhaitent étudier dans un Cégep membre du SRAM reçoivent automatiquement une bonification de 2 % supplémentaire de leur profil, appliqué à leurs résultats scolaires.

BI BACCALAURÉAT INTERNATIONAL : [HTTPS://WWW.IBO.ORG/](https://www.ibo.org/)
FRANCOPHONIE [TTPS://WWW.SEBIQ.CA/](https://www.sebiq.ca/)

SÉBIQ SOCIÉTÉ DES ÉCOLES DU MONDE DU BI DU QUÉBEC ET DE LA

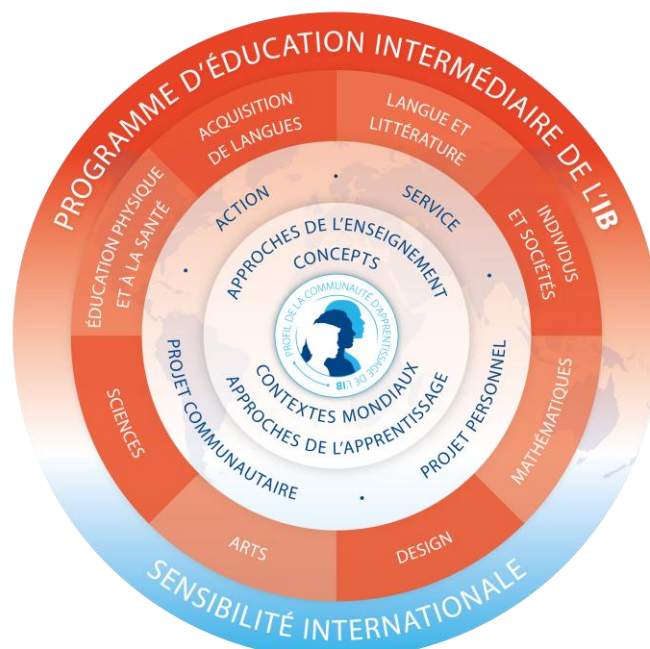
L'ELEVE EST AU CŒUR DU PROGRAMME DES ECOLES DU MONDE DE L'IB

D'abord, au centre de toute la démarche éducative, un individu – le membre de la communauté d'apprentissage de l'IB – qui participe activement dans la recherche et la construction de son savoir (CONCEPTS, APPROCHES DE L'APPRENTISSAGE).

Cette approche constructiviste est orchestrée par ses enseignants (APPROCHES DE L'ENSEIGNEMENT).

Avec le SERVICE, l'élève développe des qualités d'ouverture d'esprit, d'altruisme et une sensibilisation aux besoins de la communauté. Ce dernier vit des situations (contextualisées) dans une société et un environnement élargi où il se développe et prend conscience du monde qui l'entoure (IDENTITÉS ET RELATIONS, MONDIALISATION ET DURABILITÉ, ÉQUITÉ ET DÉVELOPPEMENT) et de l'influence de la pensée humaine sur le monde (EXPRESSION PERSONNELLE ET CULTURELLE, ORIENTATION DANS L'ESPACE ET LE TEMPS, INNOVATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE).

Finalement, les groupes matières forment un tout, l'environnement scolaire, où les divers sujets tendent à s'unir pour atteindre l'objectif final : développer chez le membre de la communauté d'apprentissage de l'IB LA SENSIBILITÉ INTERNATIONALE.





LE PROGRAMME DE L'IB A L'ÉIM

L'école internationale de Montréal secondaire est une école du monde de l'IB qui offre le Programme d'éducation intermédiaire PEI aux élèves âgés de 11 à 16 ans.

LA MISSION

Les principes/concepts fondamentaux du PEI sont communs aux trois programmes et énoncés dans la déclaration de la mission de l'IB.

« Le Baccalauréat International (IB) a pour but de développer chez les jeunes la curiosité intellectuelle, les connaissances et la sensibilité nécessaires pour contribuer à bâtir un monde meilleur et plus paisible, dans un esprit d'entente mutuelle et de respect interculturel. À cette fin, l'IB collabore avec des établissements scolaires, des gouvernements et des organisations internationales pour mettre au point des programmes d'éducation internationale stimulants et des méthodes d'évaluation rigoureuses. Ces programmes encouragent les élèves de tout pays à apprendre activement tout au long de leur vie, à faire preuve de compassion et à comprendre que les autres, dans leurs différences, puissent aussi être dans le vrai ».

Profil de la communauté d'apprentissage de l'IB

Tous les programmes de l'IB ont pour but de former des personnes sensibles à la réalité internationale, conscientes des liens qui unissent les êtres humains, soucieuses de notre responsabilité partagée envers la planète et désireuses de contribuer à l'édification d'un monde meilleur et plus paisible.

En tant que membres de la communauté d'apprentissage de l'IB, nous nous efforçons de démontrer les aptitudes suivantes :

ESPRIT DE RECHERCHE

Nous cultivons notre curiosité tout en développant des capacités d'investigation et de recherche. Nous savons apprendre indépendamment et en groupe. Nous apprenons avec enthousiasme et nous conservons notre plaisir d'apprendre tout au long de notre vie.

CONNAISSANCE

Nous développons et utilisons une compréhension conceptuelle, en explorant la connaissance dans un ensemble de disciplines. Nous nous penchons sur des questions et des idées qui ont de l'importance à l'échelle locale et mondiale.

RAISONNEMENT

Nous utilisons nos capacités de réflexion critique et créative, afin d'analyser des problèmes complexes et d'entreprendre des actions responsables. Nous prenons des décisions réfléchies et éthiques de notre propre initiative.

COMMUNICATION

Nous nous exprimons avec assurance et créativité dans plus d'une langue et de différentes façons. Nous écoutons également les points de vue d'autres personnes et groupes, ce qui permet une collaboration efficace.

INTÉGRITÉ

Nous adhérons à des principes d'intégrité et d'honnêteté, et possédons un sens profond de l'équité, de la justice et du respect de la dignité et des droits de la personne, partout dans le monde. Nous sommes responsables de nos actes et de leurs conséquences.

OUVERTURE D'ESPRIT

Nous portons un regard critique sur nos propres cultures et expériences personnelles ainsi que sur les valeurs et traditions d'autrui. Nous recherchons et évaluons un éventail de points de vue et nous cherchons à en tirer des enrichissements.

ALTRUISME

Nous faisons preuve d'empathie, de compassion et de respect. Nous accordons une grande importance à l'entraide et nous œuvrons concrètement à l'amélioration de l'existence d'autrui et du monde qui nous entoure.

AUDACE

Nous abordons les incertitudes avec discernement et détermination. Nous travaillons de façon autonome et collaborative pour explorer de nouvelles idées et des stratégies innovantes. Nous faisons preuve d'ingéniosité et nous savons nous adapter aux défis et aux changements.

ÉQUILIBRE

Nous accordons une importance équivalente aux différents aspects de nos vies – intellectuel, physique et affectif – dans l'atteinte de notre bien-être personnel et de celui des autres. Nous reconnaissons notre interdépendance avec les autres et le monde dans lequel nous vivons.

RÉFLEXION

Nous abordons de manière réfléchie le monde qui nous entoure ainsi que nos propres idées et expériences. Nous nous efforçons de comprendre nos forces et nos faiblesses afin d'améliorer notre apprentissage et notre développement personnel.

Le profil de la communauté d'apprentissage de l'IB présente dix aptitudes mises en valeur par les écoles du monde de l'IB. Nous avons la conviction que ces aptitudes, et d'autres qui leur sont liées, peuvent nous aider à devenir des membres responsables au sein de nos communautés locales, nationales et mondiales.

LE PROGRAMME DE L'IB A L'ÉIM

APPROCHES DE L'ENSEIGNEMENT

L'enseignement au PEI est conceptuel et basé sur le cycle de recherche. Afin de travailler les concepts ainsi que le profil de la communauté d'apprentissage, l'IB a mis en place les outils suivants :

- Les **huit groupes -matières** : langue et littérature ; acquisition de langue ; individus et sociétés ; sciences ; mathématiques ; design ; art ; éducation physique et à la santé.
- Les **contextes mondiaux** : Identités et relations ; Mondialisation et durabilité ; Équité et développement ; Expression personnelle et culturelle ; Orientation dans l'espace et le temps, Innovation scientifique et technique. Les liens entre l'enseignement et les contextes mondiaux incitent les élèves du 21^e siècle à s'interroger sur les problèmes qui les concernent et sur la façon dont les êtres humains pourront les résoudre. L'enseignement contextualisé permet à l'élève de :
 - S'épanouir par des contacts avec le milieu et constater qu'il a une capacité de changer le cours des choses (Identités et relations) ;
 - Se préoccuper des grands projets mobilisateurs de notre époque et adopter des attitudes adéquates (Équité et développement, Mondialisation et durabilité) ;
 - Étudier les histoires personnelles, les tournants de l'histoire, les découvertes, les explorations et les migrations de l'humanité (Orientation dans l'espace et le temps) ;
 - Profiter de toutes les occasions pour stimuler sa créativité, son ingéniosité en vue d'apporter des solutions concrètes à ces problèmes (Expression personnelle et culturelle, Innovation scientifique et technique).
- **Approches de l'apprentissage**
Les approches de l'apprentissage permettent aux membres de la communauté d'apprentissage de l'IB d'acquérir un sens critique et de travailler de façon autonome.
- **Le service action (engagement communautaire)**
Les élèves doivent réussir leur service action pour obtenir le diplôme APÉSI ou DÉSI.
- **Le projet personnel** : Chaque élève de 5^e secondaire devra compléter un projet personnel au cours de la dernière année du secondaire. Ce projet permet de développer des compétences en organisation, en autonomie et en créativité, tout en explorant un sujet qui lui tient à cœur. Il est important de respecter les tâches et les échéances prévues pour ce projet. Le respect des remises permet de bien gérer son temps et d'assurer le bon déroulement du projet, en plus de démontrer son engagement envers ses responsabilités scolaires.

POLITIQUE LINGUISTIQUE	POLITIQUE D'ÉVALUATION DE L'IB
L'ÉIM respecte la philosophie et les principes des programmes de l'IB et considère que la communication est une qualité importante dans le développement des membres de la communauté d'apprentissage. Ainsi, notre école se positionne quant à l'acquisition et la maîtrise du français comme langue d'enseignement en plus d'une langue seconde (anglais) et d'une langue tierce (espagnol). Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site internet de l'école.	Les élèves de 1 ^{re} secondaire reçoivent un guide détaillé sur les fondements du PEI, le Vade-mecum. Ils y trouveront toute l'information concernant l'évaluation selon les critères du programme d'éducation intermédiaire de l'IB (PEI). Ils devront conserver leur cahier IB durant les cinq années du PEI.